



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Première Commission

7^e séance

Vendredi 9 octobre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Cancela (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 86 à 103 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Azor (Haïti) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à savoir Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, et mon propre pays, Haïti.

Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer du plein soutien de la CARICOM et, bien entendu, de ma délégation. Je souscris à la déclaration faite par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les armes de destruction massive constituent la plus grande menace pour notre sécurité collective. Toutefois, la CARICOM note avec satisfaction les efforts et les avancées considérables enregistrées cette année dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La CARICOM espère qu'un tel climat est de nature à inspirer espoir dans l'avenir. Il s'agit de travailler à l'élimination, sinon à la réduction des

armes de destruction massive, et de réglementer les armes classiques. À ce titre, la CARICOM se félicite de la déclaration conjointe de Londres, en avril dernier, des Présidents des États-Unis et de la Russie, Obama et Medvedev, engageant les deux États à travailler pour un monde dénucléarisé, en commençant par réduire leurs propres arsenaux.

La CARICOM se félicite également du sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement, organisé le 24 septembre dernier. Cette rencontre met en lumière la volonté manifeste des États d'avancer vers des solutions viables et durables en la matière. De même, la CARICOM espère que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 permettra de créer un environnement politique propice à la communauté internationale et de progresser vers un monde plus sûr. Les trois piliers du Traité – désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – doivent continuer d'être les objectifs de la communauté internationale.

La CARICOM fait partie des cinq zones exemptes d'armes nucléaires. Tous les États membres ont signé et ratifié le Traité de Tlatelolco. Paraphé à Mexico, le 14 février 1967, ledit traité fait de l'Amérique Latine et des Caraïbes une zone exempte d'armes nucléaires. C'est pourquoi, notre groupe régional reste fidèle à son engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Du reste, pour la CARICOM, le multilatéralisme demeure la seule

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

09-55130 (F)



Merci de recycler 

option viable pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le défi majeur et urgent qui nous attend est d'assurer l'efficacité du mécanisme de désarmement multilatéral, pour faire face aux difficiles questions de désarmement et de non-prolifération.

La violence armée constitue un problème important pour les pays de notre région et à l'échelle internationale. Durant ces dernières années, mon pays en a chèrement payé le coût. Les dangers de la prolifération des armes légères et de petit calibre ne sont pas des moindres. L'utilisation illicite de telles armes contribue à la criminalité et à la déstabilisation politique, sociale et économique des sociétés.

Comme il est indiqué dans la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement en 2008, il y a entre 45 millions et 80 millions d'armes à feu en circulation en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. Notre région enregistre le plus haut taux d'homicides liés aux armes à feu dans le monde. La CARICOM renouvelle, une fois de plus, son engagement de coopérer pleinement avec la communauté internationale aux fins d'endiguer ce fléau.

Il en résulte que la prolifération des armes classiques continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle continue d'être une cause de conflits et de criminalité transnationale organisée. Les armes légères et de petit calibre n'ont malheureusement pas fini de semer la mort dans nos familles. Leur réglementation reste une question hautement prioritaire pour notre région et mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale. La CARICOM réitère son appel à la communauté internationale afin qu'elle négocie des normes juridiquement contraignantes sur le commerce des armes classiques, afin de s'assurer que ceux qui font ce commerce se conforment aux dispositions pertinentes du droit international.

La CARICOM continue d'appeler l'attention sur une question d'importance cruciale pour la région, à savoir le transbordement de déchets nucléaires et toxiques dans les eaux de notre région. Le risque d'un accident constitue une menace grave pour l'environnement et l'économie de la région. Le coût humain et sanitaire d'un tel accident serait inimaginable. La CARICOM et l'Association des États de la Caraïbe n'ont pas cessé d'appeler à une cessation totale de cette pratique dans la mer des Caraïbes. Nous continuons à faire appel aux pays qui produisent ces déchets nucléaires et toxiques pour la mise en œuvre

d'urgence des mesures pertinentes qui mettrait un terme à cette activité. La CARICOM demande instamment aux pays impliqués dans la production et l'expédition de déchets nucléaires d'adopter des mesures visant à renforcer la coopération internationale afin de se conformer aux mesures de sécurité sur le transport des matières radioactives, en particulier celles adoptées lors de la quarante-septième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en 2003.

La communauté internationale reste préoccupée par la menace d'une possible acquisition par des acteurs non étatiques d'armes de destruction massive. S'agissant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la CARICOM, en collaboration avec d'autres États Membres s'efforcera d'intensifier les efforts visant à promouvoir la pleine application de ladite résolution. À cet égard, la CARICOM compte sur l'appui de l'AIEA pour renforcer les capacités des États de notre région, par le partage de meilleures pratiques et le transfert de technologie, en vue d'aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la résolution.

Les États membres de la CARICOM continueront d'exprimer leur volonté de travailler à l'adoption de mécanismes communs et de participer de manière constructive aux débats internationaux, pour faire progresser le programme de désarmement. La CARICOM appelle, une fois de plus, au respect des principes et des normes consacrés dans les traités internationaux en matière de désarmement et encourage la promotion de leur universalité, de leur mise en œuvre et de leurs mécanismes de vérification.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Je souhaite également féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection. J'aimerais aussi exprimer ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Marco Antonio Suazo, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission au cours la session précédente. Enfin, je tiens à remercier M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, pour sa déclaration très complète. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le monde est aujourd'hui témoin de nombreuses avancées dans le domaine du désarmement et de la

non-prolifération nucléaires. Les enjeux auxquels est confrontée la communauté internationale concernant la question de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et les revers qu'elle a subis au niveau international sur cette question ne devraient pas apparaître comme des obstacles à l'édification d'un monde plus sûr et à la création des conditions nécessaires à l'instauration d'un monde débarrassé des armes nucléaires, dans lequel la paix et la sécurité internationales seraient renforcées.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité et non pas de le limiter en imposant des exceptions. La solution aux questions liées à la non-prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient doit s'inspirer d'une démarche globale et complète. C'est pourquoi le Royaume du Bahreïn réitère une exigence, à savoir que des mesures importantes doivent être prises pour faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Par ailleurs, Israël doit adhérer au Traité et soumettre ses installations nucléaires à l'inspection internationale dans le cadre du régime de garanties nucléaires généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Cette résolution exige d'Israël qu'il soumette toutes ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence afin de restaurer la confiance nécessaire à la recherche des solutions aux nombreux défis auxquels est confronté le Moyen-Orient.

Le Royaume de Bahreïn se félicite de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, récemment adoptée lors du sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, dont les dispositions renferment d'importants éléments sur la base desquels nous pourrions accomplir de réelles avancées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En effet, la résolution souligne l'importance que revêt la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, conformément aux directives établies par la Commission du désarmement, qui visent à renforcer la paix et la sécurité internationales, promouvoir le régime de non-prolifération et atteindre les objectifs du désarmement nucléaire.

Le Royaume de Bahreïn attache beaucoup d'importance et de priorité à la question des normes en matière de sécurité nucléaire. C'est pourquoi tout projet ou programme portant sur le désarmement nucléaire doit satisfaire aux normes internationales garantissant la sécurité et la sûreté. Il doit prendre en considération les exigences formulées par l'Agence et les principes fondamentaux de paix et de sécurité.

Il s'agit là d'une garantie fondamentale qui renforce la confiance dans les projets et les programmes mis en œuvre dans le domaine nucléaire en vue de permettre aux États de bénéficier des progrès et du développement indispensables pour se doter de capacités technologiques et progresser dans des domaines d'une importance capitale à cet égard.

La technologie nucléaire pacifique est un choix pour les pays qui recherchent les voies et moyens de promouvoir leur développement. À ce titre, le Royaume de Bahreïn réaffirme le droit inaliénable des États de posséder cette technologie, de l'utiliser pour des programmes de développement, de diversifier leurs ressources énergétiques dans le cadre des accords internationaux pertinents et conformément au droit international.

Le Royaume de Bahreïn souligne de nouveau qu'il importe de trouver une solution diplomatique pacifique à la crise créée par le programme nucléaire iranien, par la voie de négociations entre toutes les parties intéressées, en vue d'instaurer la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe et de préserver les relations d'amitié entre les pays de la région.

Le Royaume de Bahreïn a adhéré au TNP, le 3 novembre 1988, et au Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, le 12 avril 2004. Il s'est joint à l'AIEA en décembre 2008. Aujourd'hui, il entend travailler activement avec tous les États Membres afin de mettre l'énergie nucléaire au service de la paix, du développement et du bien-être de tous et de bâtir une coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire.

M. Tessema (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-quatrième session. J'aimerais également féliciter les autres membres du Bureau et les assurer de l'entière coopération de ma délégation. Ma délégation a pris note de la déclaration liminaire du Haut Représentant pour les affaires de

désarmement, M. Sergio Duarte, qui a abordé de façon détaillée un large éventail de questions.

L'Éthiopie se félicite des progrès enregistrés en ce qui concerne le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui est récemment entré en vigueur. Nous sommes résolus à renforcer les éléments principaux de sécurité collective en Afrique. Ma délégation est convaincue que les progrès remarquables accomplis pendant le débat du Conseil de sécurité sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire, le 24 septembre 2009, permettront à la communauté internationale d'aller de l'avant. Nous sommes également persuadés que l'impulsion nouvelle qui a caractérisé les négociations sur les questions de désarmement global incitera d'autres nations à emprunter cette même voie.

Les risques de conflit et de guerre en Afrique, comme dans de nombreuses régions du monde, continuent de menacer la sécurité mondiale. La menace du terrorisme est étroitement liée à la question du désarmement et de la non-prolifération. L'Éthiopie, qui est située à l'épicentre de ce fléau, estime que la collaboration de la communauté internationale est essentielle pour lutter contre les activités de groupes terroristes internationaux dans notre région. Le terrorisme et le spectre de l'emploi par des individus irresponsables d'armes, notamment d'armes biologiques, chimiques et d'autres armes de destruction massive, ont accru la vulnérabilité de nos nations. La guerre menée contre le terrorisme dans la corne de l'Afrique et la collaboration souhaitée de la communauté internationale ne semblent pas à la hauteur des besoins. La situation que nous vivons exige que nous agissions à l'unisson. L'Éthiopie plaide pour le strict respect des embargos sur les armes imposés aux pays en guerre.

Comme le stipule notre politique étrangère et nationale en matière de sécurité, l'objectif principal de mon gouvernement est de bâtir une économie dynamique et de mettre en place un système de défense solide de façon à pouvoir atteindre notre objectif : promouvoir le développement économique et édifier une société démocratique. Pour l'Éthiopie, la paix et la sécurité ne peuvent être garanties dans le monde que si toutes les nations sont en mesure de jouir d'un ordre économique et social stable. Il existe un consensus sur le fait que la sécurité, la stabilité et la paix seront réalisées si l'on investit dans la personne humaine plutôt que dans le développement d'armements perfectionnés. Dans de nombreux domaines, nous

constatons l'augmentation des dépenses militaires tandis qu'une pauvreté abjecte frappe la majorité des populations dans notre région du monde. Le monde ne doit pas rester silencieux face à l'augmentation des dépenses militaires, que rien ne saurait justifier.

De l'avis de ma délégation, le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires constitue l'élément fondamental du désarmement nucléaire. D'un côté, nous sommes témoins d'accords portant sur la réduction des armements nucléaires et, de l'autre, nous constatons avec inquiétude que certains États nucléaires continuent d'exalter des doctrines de défense nationale et une stratégie de sécurité fondée sur les armes nucléaires. Plus inquiétant encore le risque que la poursuite des essais nucléaires aux fins de perfectionner ces armes ne figure dans de nombreux scénarios de guerre. Ma délégation note avec satisfaction l'accord récent conclu entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Il ne fait aucun doute que les armes nucléaires représentent toujours le principal danger pour la survie de l'espèce humaine, que leur emploi soit accidentel ou volontaire. Nous estimons que l'abolition des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi de ces armes. Ma délégation prie la Conférence du désarmement de consacrer ses efforts à la reprise de ses travaux de fond. Lorsque les partenaires de la paix sont capables de préserver la dynamique du désarmement et les objectifs en matière de sécurité, ils peuvent obtenir des changements significatifs.

Face au danger que font peser ces armes, l'Éthiopie a œuvré étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Mon gouvernement a mis sur pied un cadre juridique et un mécanisme institutionnel pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Ma délégation estime que la menace inquiétante que des armes chimiques tombent aux mains de groupes terroristes exige l'action immédiate de la communauté internationale. Le problème de la prolifération du commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans notre sous-région a été aggravé par l'absence d'un gouvernement stable en Somalie, État voisin du nôtre. Ce problème constitue un défi majeur pour le maintien de la paix et de la sécurité régionales. À nos yeux, les armes légères et de petit calibre sont aussi destructrices que les armes de destruction massive. La fourniture de ces armes par certains États à des groupes terroristes et à des acteurs non étatiques a un impact direct sur la

sécurité des différents États et, par voie de conséquence, sur la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes encouragés par le fait que la recherche de solutions aux graves périls que fait courir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects figure au rang des préoccupations de la communauté internationale. En étroite coopération avec ses partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de la région, mon gouvernement a œuvré à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cette fin, les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont pris des mesures visant à renforcer les mécanismes de coordination pour permettre l'application progressive du Programme d'action. Les organisations régionales et sous-régionales en Afrique doivent bénéficier d'un appui financier, technique et politique de la part de la communauté internationale pour la mise en œuvre effective du Programme d'action.

M. Hossam Aly (Égypte), Vice-Président, assume la présidence.

En terminant, j'aimerais exhorter les États à mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté, investir dans la personne humaine et réduire les armements, car il s'agit là du meilleur chemin pour accéder à la sécurité, à la stabilité et à la paix. L'Éthiopie appelle également à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures visant à libérer le monde de la menace que font peser les armes légères et de petit calibre.

M. Al-Saif (Koweït) (parle en arabe) : Ma délégation adresse ses félicitations au Président et aux autres membres du Bureau, qui ont été élus pour diriger les travaux de la Première Commission. Nous sommes certains qu'ils s'acquitteront avec habileté et compétence de leur tâche. Ma délégation remercie le Secrétaire général et tous ceux qui ont contribué aux rapports dont nous sommes saisis. Nos remerciements s'adressent également à M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, pour l'importante déclaration qu'il a prononcée à l'ouverture des travaux de la Commission.

Comme l'a indiqué M. Duarte, cette année marque le cinquantième anniversaire de la résolution 1378 (XIV) de l'Assemblée générale, qui appelait à un désarmement général et complet en tant qu'un des objectifs des Nations Unies. Malheureusement, cet objectif n'a pas été atteint. Il convient de déplorer

l'augmentation des dépenses militaires, à laquelle s'ajoute l'escalade des crises à travers le monde, la plus récente étant la crise financière qui a touché l'économie des nations et des peuples du globe.

Il y a peu, la communauté internationale a connu un certain répit avec la tenue du sommet du Conseil de sécurité consacré à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, laquelle n'aurait jamais eu lieu si la communauté internationale tout entière n'avait cru en un monde exempt d'armes nucléaires. Malgré cet optimisme, il convient de rappeler qu'Israël, seul État dans notre région à s'obstiner à ne pas adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ni à soumettre ses installations nucléaires aux garanties et sauvegardes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), fait totalement obstacle à l'universalité du TNP. Cette attitude peut inciter d'autres États à chercher à acquérir de telles armes en croyant que les États qui n'ont pas encore adhéré au TNP seront traités avec beaucoup de clémence. La statut particulier dont bénéficie Israël est une source de préoccupation et le principal obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, comme le stipule une résolution récente de l'AIEA, qui exprime les craintes suscitées par les capacités nucléaires d'Israël et demande à Israël d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations aux garanties généralisées de l'AIEA.

Il va sans dire que les États parties au TNP ont l'obligation de se conformer au Traité, à son régime de garanties et au Protocole additionnel, et d'œuvrer étroitement avec l'Agence pour dissiper tout doute quant à leurs programmes, par le biais de négociations et d'un dialogue constructif et sans empiéter sur le droit souverain des États parties d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, et dans le cadre de nos nouvelles relations avec l'AIEA, S. A. l'Émir, soucieux de diversifier nos ressources énergétiques, a chargé le Gouvernement de définir une stratégie pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Conseil des ministres a mis en place, le mois dernier, un haut comité national chargé de l'énergie nucléaire, sous la direction du Premier Ministre, conformément aux recommandations pertinentes de l'AIEA.

En ce qui concerne le programme nucléaire de la République islamique d'Iran amie, mon pays se félicite des pourparlers engagés à Genève entre l'Iran et les cinq membres permanents plus un (P5+1) et souhaite réaffirmer que seule une solution diplomatique peut

servir de base à tout règlement futur de ce problème. La délégation de mon pays encourage la République islamique d'Iran à poursuivre sa coopération avec l'AIEA et à se conformer aux exigences de l'AIEA et aux résolutions internationales sur la question, afin de préserver la stabilité et la paix de la région du golfe Arabique et celle du Moyen-Orient en général.

S'agissant de la question des armes de destruction massive et du terrorisme, ma délégation s'est félicitée de la réunion publique tenue par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, dont les travaux ont pour objectif d'empêcher des groupes terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et leur composants. En 2005, mon pays a présenté un rapport national qui renferme toutes les mesures que nous avons prises pour respecter cette importante résolution. Nous espérons que le Comité renforcera ses travaux sur la non-prolifération grâce à une coordination avec des institutions pertinentes telles que l'AIEA.

Je tiens à dire, pour terminer, que mon pays attache beaucoup d'importance à la Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en mai 2010 à New York. À notre avis, la Conférence constitue le cadre officiel pour susciter des engagements juridiques de la part des États parties au TNP. Il appartient à la Conférence d'identifier les risques engendrés par la non-prolifération dans un proche avenir. De l'avis de ma délégation, faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires doit figurer en première place dans l'ordre du jour de la Conférence d'examen.

M. Ba-Omar (Oman) (*parle en arabe*): Tout d'abord, j'ai le plaisir, au nom de ma délégation, d'adresser au Président nos sincères félicitations pour son élection à la tête de la Première Commission à sa soixante-quatrième session. Nous sommes certains que, grâce à sa sagesse et sous son habile direction, nous serons en mesure de parvenir à des résultats concrets. Nous l'assurons de notre entière coopération. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau. Ma délégation souhaite en outre remercier très sincèrement le Président sortant et les autres membres précédents du Bureau pour le rôle qu'ils ont joué dans l'exécution de leur mandat. Par ailleurs, je tiens à remercier M. Sergio Duarte, Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, pour sa déclaration complète. Nous lui sommes très reconnaissants du rôle qu'il a joué dans le renforcement de l'efficacité du mécanisme de désarmement international. Nous souscrivons à la

déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des États arabes.

L'impasse dans laquelle se trouve le désarmement et le pessimisme suscité par l'incapacité des États Membres à prendre des mesures pour résoudre les problèmes que nous connaissons suscitent à la fois des interrogations et de la méfiance concernant l'existence de longue date du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Cela exige des États Membres qu'ils fassent preuve de volonté politique et de courage pour sortir le désarmement nucléaire de sa torpeur. Tel est le prix à payer si nous voulons vaincre cette menace qui plane sur la paix et la sécurité internationales. Il appartient aux États de faire preuve de volonté politique, sans recourir à des mesures discriminatoires, afin d'éviter les revers qui se sont répétés au fil des ans et dégager un consensus sur différentes questions liées au désarmement.

Ces trois dernières décennies, aucun progrès n'a marqué les négociations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Cette situation a incité des États à acquérir des armes meurtrières, sous prétexte d'indépendance et de sécurité nationale. Cette attitude s'explique par le fait que les superpuissances n'ont pas réellement manifesté leur intention de parvenir à des accords portant sur le désarmement. Nous espérons que l'appel lancé par le Président Barack Obama, au cours de sa visite en Pologne au début de cette année, signifie que le monde est enfin disposé à se débarrasser des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et envisage la conclusion de conventions portant sur la limitation ou la réduction de ces armes.

Alors que 40 ans se sont écoulés depuis l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), certains États n'y sont pas encore parties. Telle est la grande faiblesse du régime de non-prolifération. Une fois encore, nous invitons instamment tous ces États à démontrer la volonté politique nécessaire en adhérant au TNP dans les meilleurs délais. Par ailleurs, nous réaffirmons le droit légitime de tous les États, sans exception, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du TNP et aux règles et contrôles internationaux et par le biais du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

À nouveau, nous demandons instamment que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. À l'instar de tous les autres États arabes, nous sommes certains que la réalisation de cet objectif permettrait de créer un climat propice à la coopération entre les États de la région et empêcherait qu'ils ne se livrent à une course aux armements. Cela permettrait également de veiller à ce que la confiance et la paix prévalent dans la région et de sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient est un objectif important. La communauté internationale doit appuyer cet objectif et aider à sa mise en œuvre. Pour ce faire, nous prions instamment Israël d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'AIEA. Cette démarche serait conforme aux conclusions de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, qui renferment une résolution sur le Moyen-Orient. Cet accord a établi un lien objectif entre la prorogation pour une durée indéfinie du TNP et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, à laquelle se rallierait Israël. Malheureusement, aucun progrès n'ait intervenu dans ce sens.

Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP, qui doit se tenir en mai 2010 à New York, sera couronnée de succès, qu'elle atteindra les objectifs fixés et respectera les engagements déjà contractés. Nous réitérons l'importance et la fiabilité des trois piliers du TNP – non-prolifération, désarmement et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – ainsi que l'application de la résolution sur le Moyen-Orient et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

Nous nous félicitons de la poursuite de la coopération entre la République islamique d'Iran et l'AIEA, avec les cinq membres permanents plus l'Allemagne, sur le dossier nucléaire iranien. Nous réaffirmons qu'il importe de résoudre cette question par des voies diplomatiques pacifiques, tout en appelant de nos vœux la réalisation d'un accord qui préserve le droit de l'Iran à l'utilisation à des fins pacifiques de la technologie nucléaire et dissipe les craintes et les appréhensions de certains États vis-à-vis du programme nucléaire iranien.

Nous sommes fermement attachés à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous avons promulgué une législation dans ce sens, afin de combattre ce commerce.

Enfin, nous prions instamment tous les États Membres d'honorer leurs obligations au titre des traités et conventions pertinents sur le désarmement, notamment ceux qui ont trait aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive. Nous espérons que la Commission, sous la présidence de l'Ambassadeur Cancela, sera en mesure de réaliser les aspirations de tous les peuples à la sécurité, à la paix et à la stabilité.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant la Première Commission. C'est un honneur pour moi de féliciter l'Ambassadeur José Luis Cancela, de la République sœur de l'Uruguay, d'avoir été élu pour diriger nos travaux. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau et à les assurer de l'entière coopération de la délégation nicaraguayenne aux travaux de la Commission. Ma délégation se rallie aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe de Rio.

La réalisation du désarmement représente un des objectifs fondamentaux des Nations Unies. L'Article 26 de la Charte a pour but le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Pourtant, les dépenses militaires sont en augmentation constante. En 2008, année qui a été marquée par la pire récession que l'humanité ait connue depuis les années 30, les dépenses militaires ont dépassé 1 400 milliards de dollars, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente et de 45 % depuis 1999. De telles dépenses menacent la paix et la sécurité internationales.

De l'avis du Nicaragua, il existe un lien évident entre le désarmement et le développement. Si une fraction seulement de l'augmentation des armements était consacrée à l'aide au développement, la majorité des pays du Sud pourraient réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il semblerait que les pays producteurs d'armes croient qu'il est plus important, d'un point de vue commercial, de vendre

ces armes plutôt que d'éliminer la faim et la pauvreté, investir dans l'éducation ou la santé ou sauver des vies. En redirigeant ces ressources, les pays du Nord honoreraient l'engagement pris de consacrer au moins 0,7 % du produit intérieur brut à l'aide publique au développement. Les fonds provenant du désarmement pourraient être gérés par des organismes des Nations Unies.

Comme je l'ai souligné à de nombreuses reprises, et comme l'a rappelé le commandant Daniel Ortega, Président du Nicaragua, au cours du débat général à la soixante-deuxième session, « Le meilleur chemin pour l'humanité, c'est la disparition des armes nucléaires » (A/62/p4, p. 28). Notre Président a tenu ces propos parce que l'existence de ces armes fait courir le risque qu'elles soient utilisées, de façon autorisée ou non. Cela ne saurait en aucun cas être justifié, de la même façon que les deux seuls emplois d'armes nucléaires contre des civils à la fin de la Seconde Guerre mondiale n'avaient pas de justification. Il existe également un risque d'accidents, de fabrication et d'emploi de ces armes par des acteurs non étatiques et d'attaques terroristes.

Selon des chiffres publiés par les Nations Unies, on recense actuellement 23 000 armes nucléaires, un nombre suffisant pour éliminer toute trace de vie sur Terre. Après la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995, et après l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient et les 13 mesures pratiques adoptées à la Conférence d'examen, une lueur d'espoir est apparue dans le paysage du désarmement nucléaire. Toutefois, l'absence de respect et d'engagement de la part des puissances nucléaires a nui à la volonté politique des pays qui souhaitaient s'acquitter de leurs obligations.

Afin que la Conférence d'examen du TNP en 2010 soit couronnée de succès, il est impérieux que les principales puissances prennent de nouvelles initiatives et recourent au dialogue, dans un esprit de souplesse et animés par une volonté politique. Nous ne saurions passer sous silence un des trois piliers du TNP : le droit de tous les États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, la contrepartie étant bien sûr le respect des garanties, dont la supervision incombe à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Parmi les événements récents que nous pourrions considérer comme encourageants dans le domaine du désarmement nucléaire figurent les négociations menées par la Fédération de Russie et les États-Unis

d'Amérique sur une réduction de leurs arsenaux nucléaires.

En ce qui concerne le récent sommet du Conseil de sécurité, auquel ont participé des chefs d'État et de gouvernement, il convient cependant de rappeler que la priorité doit être accordée aux résolutions de l'Assemblée générale, à laquelle participent 192 États Membres. Plutôt que rester lettre morte, nous espérons que ces initiatives déboucheront sur des mesures concrètes.

En tant que signataire du Traité de Tlatelolco, le Nicaragua est favorable à l'extension des zones exemptes d'armes nucléaires à d'autres régions. À cet égard, nous approuvons la proposition visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Nous saluons l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et du Traité de Pelindaba, portant création d'une telle zone en Afrique. Nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de négocier et conclure un traité universel, sans conditions, qui offrirait des garanties de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, en date du 8 juillet 1996, sur la *licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* revêt toujours autant d'importance dans le domaine du désarmement nucléaire. Il stipule clairement qu'il existe une obligation juridique pour les États, conformément à l'article VI du TNP, de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects dans les meilleurs délais.

Le Nicaragua appelle les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment ceux visés à l'Annexe 2, de ratifier ou d'adhérer au Traité d'interdiction complète des armes nucléaires.

Le Nicaragua attache beaucoup d'importance à l'examen de la question du commerce illicite des armes légères. Il est regrettable que de nombreuses régions du monde soient le théâtre d'un commerce illicite à grande échelle d'armes légères. Les armes légères sont liées au crime organisé, au conflit interne, aux groupes terroristes et aux trafiquants de drogue. Ces phénomènes représentent une menace pour la vie et la dignité humaine et pour la stabilité de toutes les

nations. Les victimes des armes sont presque toujours des civils sans défense.

Le commerce illicite des armes légères est un problème universel dont la solution exige des engagements universels avec la participation d'acteurs nationaux et internationaux et tous les secteurs de la société. En 2000, le Nicaragua a signé et ratifié la Convention contre le crime transnational organisé et signé les Protocoles additionnels. Il a également signé en 1997 la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Sur proposition du Nicaragua, dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale, un projet centraméricain de contrôle des armes légères a été adopté. Le Nicaragua accueille le siège de l'unité régionale d'application. Ce projet est le fruit d'une initiative intergouvernementale visant à renforcer le contrôle du trafic des armes légères et de petit calibre au niveau régional. À l'heure actuelle, une étude régionale portant sur le contrôle des armes légères et de petit calibre est en cours d'élaboration et de validation, ainsi que des projets visant le contrôle des armes et la prévention de la violence armée au Nicaragua. Le Nicaragua a renforcé sa législation intérieure dans le domaine du contrôle et de l'enregistrement des armes. En juillet 2009, quelque 13 000 armes illicites ont été saisies et détruites par la police nationale.

Le Code de conduite des États d'Amérique centrale sur le transfert d'armes, de munitions, d'explosifs et autres matériels connexes est une autre initiative du Nicaragua. Il s'agit d'un mécanisme de prévention destiné à promouvoir les principes, directives et conduite en vue de renforcer la coopération et de permettre ainsi que les transferts internationaux d'armes classiques, d'armes non classiques, d'armes légères, d'armes de petit calibre, d'explosifs et d'autres matériels connexes s'effectuent dans la transparence et soient soumis à une supervision et à un contrôle.

En 1917, la Cour de justice d'Amérique centrale – premier tribunal permanent pour le droit international dans l'histoire et premier tribunal international pour les droits de l'homme – a statué sur un litige opposant El Salvador à mon pays, le Nicaragua, et s'est prononcée en faveur d'El Salvador qui, à cette époque, était dirigé par un gouvernement imposé, sous occupation militaire, par le Gouvernement des États-Unis. Le Président nationaliste José Santos Zelaya a été renversé

et la rébellion menée par le héros Benjamin Zeledón vaincue. Il a été décidé d'installer une base navale sur le territoire nicaraguayen, conformément au traité signé par le gouvernement colonial, et les États-Unis ont alors menacé la sécurité nationale d'El Salvador. L'ironie veut que cette décision se soit appuyée sur ce qu'on a appelé la résolution Lodge adoptée par le Sénat des États-Unis, qui reflétait la crainte du Gouvernement que des ports dans les Amériques soient administrés par des sociétés ayant des liens avec des gouvernements étrangers, ce qui pouvait représenter une menace pour les communications des États-Unis. Naturellement, le gouvernement fantoche en place à cette époque dans mon pays n'a pas accepté cette décision.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique n'a toujours pas modifié sa politique impériale. Il appelle au désarmement nucléaire mais continue de créer des bases militaires sur le territoire latino-américain. Nous tenons à exprimer notre totale opposition à l'installation de ces bases militaires. Elles constituent une menace pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays du continent américain, entraînent une accumulation d'armements et mettent en péril la paix et la sécurité régionales. Elles ont aussi d'autres conséquences négatives, telles que la pollution et la destruction de l'environnement des pays sur lesquels ces bases sont installées et, évidemment, de notre mère la Terre. À cet égard, nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains, qui exigent le démantèlement et la disparition de la base navale de Guantánamo, présente sur un territoire illégalement occupé, contre la volonté du peuple cubain.

M^{me} Phommachanh (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais me joindre aux orateurs qui ont félicité l'Ambassadeur Cancela pour son accession à la présidence de la Première Commission. Qu'il sache qu'il pourra compter, ainsi que les autres membres du Bureau, sur le plein appui et la coopération de ma délégation, sous sa direction avisée, tout au long de la présente session. Le République démocratique populaire lao souscrit entièrement aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Ma délégation se réjouit de contribuer à ce débat général sur le désarmement et la sécurité internationale

et renouvelle l'appui de la République démocratique populaire lao aux efforts mondiaux visant à renforcer le désarmement. Le désarmement général et complet doit être notre objectif ultime. À cet égard, la présente session se déroule au moment où tant d'occasions s'offrent à nous de progresser vers le désarmement et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. La troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargé d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est achevée sur une note positive avec l'adoption d'un ordre jour et d'une procédure pour la Conférence d'examen, réunissant ainsi les conditions propices au succès de la Conférence. En mai dernier, la Conférence du désarmement a pu convenir d'un programme de travail après dix années de paralysie. De même, la Commission du désarmement a abouti à un accord sur l'ordre du jour de son cycle triennal. Lors de la récente réunion de haut niveau sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1887 (2009), qui porte sur la question des armes nucléaires.

Les armes de destruction massive représentent également la menace la plus sérieuse pour l'humanité. La République démocratique populaire lao considère que la garantie absolue et la plus efficace contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est l'élimination complète de ces armes. Par conséquent, le TNP est un élément fondamental et une base essentielle dans la recherche du désarmement nucléaire. La tenue en 2010 de la Conférence d'examen sera donc une occasion importante pour les États parties au TNP de renouveler leur attachement aux principes et objectifs des trois piliers du Traité, de faire preuve d'une volonté politique renforcée et de prendre des initiatives collectives afin de rechercher des solutions aux questions liées au désarmement nucléaire et au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous souhaitons qu'elle aboutisse à une issue positive.

Le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, autre pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire, demeure un instrument déterminant dans la promotion du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. À cet égard, la République démocratique populaire lao voit dans le Document final adopté à l'issue de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, qui s'est tenue à New York, du 24 au 25 septembre 2009, l'engagement ferme de la communauté internationale à l'égard de l'accélération du processus

de ratification, l'objectif étant de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité à une date la plus rapprochée possible, ce qui débarrasserait le monde des explosions expérimentales d'armes nucléaires.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde constitue une contribution efficace au renforcement des régimes mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires et à la consolidation de la paix aux niveaux régional et international. La République démocratique populaire lao estime que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et les autres zones régionales exemptes d'armes nucléaires participent au renforcement du système du TNP. Nous tenons donc à souligner l'importance que revêt l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires à ces différentes zones, notamment au Protocole annexé au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Les armes à sous-munitions sont un sujet de préoccupation plus immédiat pour la République démocratique populaire lao. Nous faisons totalement nôtre l'objectif que constitue l'élimination complète des armes à sous-munitions, qui causent tant de dommages et frappent de façon aveugle, en particulier les populations civiles. En tant qu'un des pays les plus touchés par les armes à sous-munitions, la République démocratique populaire lao attache une importance considérable à la Convention sur les armes à sous-munitions, à sa contribution à la protection des civils et à la prise en charge des conséquences humanitaires de ces tueurs silencieux. Nous avons fermement appuyé le processus d'Oslo depuis sa création, depuis la conférence de Lima à la conférence diplomatique de Dublin, qui ont conduit à la signature de la Convention à Oslo, le 3 décembre 2008. Depuis cette date, la République démocratique populaire lao s'est activement employée à prendre toutes les mesures qui s'imposaient pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention et ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions, le 16 mars 2009. Nous resterons un ardent partisan de la Convention et contribuerons par tous les moyens à toutes les initiatives visant à promouvoir l'entrée en vigueur rapide de la Convention et sa mise en œuvre totale et effective.

Pour terminer, la République démocratique populaire lao voudrait insister sur le fait que pour qu'il y ait de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, il est nécessaire que les États fassent preuve de beaucoup de volonté politique et de souplesse afin de surmonter les

obstacles et relever les défis auxquels est confrontée la communauté internationale sur le plan de sa sécurité. C'est pourquoi nous espérons que la Première Commission qui, au sein de l'ONU, est une instance délibérante importante sur le désarmement et la sécurité internationale, sera en mesure de répondre aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes fermement convaincus que grâce à une solidarité renforcée, nous saurons atteindre l'objectif commun d'un monde plus sûr pour tous.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation serbe, je tiens à féliciter S. E. M. José Luis Cancela, de l'Uruguay, pour son élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les vice-présidents et le Rapporteur pour leur élection. Je leur souhaite tout le succès dans l'accomplissement de leur importante tâche.

La Serbie souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne. Néanmoins, j'aborderai quelques sujets prioritaires pour la Serbie et soulignerai les activités qu'elle a menées sur différentes questions à notre ordre du jour.

Nous sommes convaincus que les risques inhérents à la prolifération des armes nucléaires et au danger croissant que des acteurs non étatiques, notamment des groupes terroristes ou des individus isolés, acquièrent ce type d'armes représentent une des principales menaces pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous saluons le sommet du Conseil de sécurité consacré à la non-prolifération nucléaire et au désarmement nucléaire, tenu le 24 septembre 2009, au cours duquel a été réaffirmée la conviction selon laquelle le régime international en matière de non-prolifération nucléaire devait être renforcé pour garantir sa mise en œuvre effective.

La Serbie a adhéré à tous les principaux accords internationaux dans le domaine de la non-prolifération, du désarmement et de la limitation des armements et s'est engagée à l'égard de la mise en œuvre totale et permanente des obligations qui lui incombent. En outre, afin d'apporter sa pleine contribution aux activités pertinentes de l'ONU, mon pays a, en mai dernier, fait acte de candidature à la Conférence du désarmement de Genève. À notre avis, les progrès accomplis cette année dans ses travaux permettront que s'instaure également un débat sur l'élargissement de sa composition, ce qui donnerait aux États postulants la

possibilité de devenir prochainement membres de la Conférence.

Mon pays fait siens les engagements et les activités concrètes de l'ONU et d'autres instances internationales visant l'adoption de mesures et d'instruments efficaces en vue de renforcer sur le long terme le régime international de non-prolifération des armes de destruction massive. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance au respect des obligations prises en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, notamment la présentation de rapports annuels sur les activités de mise en œuvre.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Serbie est pleinement attachée au respect des obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Au niveau national, nous avons pris des mesures globales en faveur de l'application du Traité. De l'avis de la Serbie, les préparatifs en vue de la tenue prochaine de la Conférence d'examen du TNP permettront de progresser en ce qui concerne les trois piliers du Traité : non-prolifération, utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et désarmement. Nous saluons les résultats obtenus par le Comité préparatoire, car nous y voyons un gage de succès pour la Conférence.

Au cours la visite effectuée dans mon pays, en juillet dernier, par M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), un Protocole additionnel à l'accord de garanties intégrales a été signé, qui vient compléter la mise en œuvre des obligations incombant à la Serbie dans le cadre du TNP. En outre, la Serbie a adopté une loi relative à la protection contre les rayonnements ionisants et la sécurité nucléaire, qui prévoit la création d'une institution de réglementation indépendante pour la protection contre les rayonnements ionisants et la sécurité nucléaires et des mesures normalisées pour la protection de la vie et de la santé de la population ainsi que pour la protection de l'environnement contre les effets négatifs des rayonnements ionisants.

La Serbie coopère très activement avec l'AIEA. Au cours de la cinquante-troisième Conférence générale de l'Agence, qui s'est tenue à Vienne, un accord a été signé entre la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et l'AIEA, qui prévoit de consacrer 14 millions de dollars à la mise en œuvre du Projet de démantèlement de l'Institut des sciences nucléaires de Vinca et de transfert du combustible nucléaire utilisé provenant dudit Institut, qui

représente une menace potentielle sur le plan écologique.

Mon pays attache une importance particulière à la mise en œuvre totale et effective de la Convention sur les armes chimiques. En août dernier, le Parlement serbe a adopté une nouvelle loi sur l'application de ladite Convention et ratifié l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La coopération entre cette organisation et ses États membres touche de nombreux domaines, notamment l'organisation de séminaires internationaux sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques et la formation du personnel des institutions serbes dans le domaine de la toxicologie. De plus, une loi relative à l'application de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, un des principaux instruments dans le cadre du mécanisme national de prévention de la prolifération de ce type d'armes, devrait être prochainement adoptée par le Parlement. La procédure de levée de la réserve concernant le Protocole de Genève de 1925 est également en cours.

Compte tenu de l'importance que revêt la lutte contre les nouveaux défis auxquels est confrontée la sécurité, la Serbie a entamé, avec d'autres pays des Balkans occidentaux, la mise en œuvre du Programme contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosives et le terrorisme (IPACT). Nous sommes résolus à y contribuer pleinement en offrant nos moyens et notre savoir-faire, mais le succès de l'IPACT dépendra, dans une large mesure, de l'assistance, notamment financière, de l'Union européenne et d'autres États et parties prenantes concernés.

La Serbie appuie toutes les activités menées par l'ONU en vue d'assurer l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, un des piliers du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La Serbie est déterminée à honorer ses obligations dans le domaine du désarmement. Pour ce faire, nous nous employons à mettre en œuvre nos obligations restantes en vertu de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel et estimons que, avec l'aide de donateurs internationaux, nous aurons, d'ici à la fin de cette année, atteint l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir le déblayage des champs de mines dans la région frontalière avec la Croatie, ce qui nous permettra

d'entamer l'année 2010 sans qu'aucune mine antipersonnel ne se trouve sur notre territoire.

Avec d'autres parties, la Serbie poursuit la mise en œuvre de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional – article IV, annexe 1-B, des Accords de paix de Dayton – et, par le biais de nouveaux projets, a contribué au renforcement de sa mise en œuvre. Les parties à l'Accord sont face à un nouveau défi : poursuivre le processus de transfert de propriété de l'Accord avec l'aide du Bureau du Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il convient d'espérer que les parties assumeront la propriété de cet accord dans un proche avenir, même si nous devons compter sur l'assistance du Représentant personnel pendant encore quelque temps.

Afin d'améliorer sa législation et ses procédures dans le domaine du contrôle des exportations d'armes, la Serbie a transmis une demande de réglementation de son adhésion à l'Arrangement Wassenaar et envisage de transmettre prochainement une demande d'adhésion aux Groupe des fournisseurs nucléaires.

La Serbie est déterminée à contribuer pleinement à la lutte contre le terrorisme international. Nous avons mis en place un régime efficace de contrôle des armements, de l'équipement militaire et des exportations de biens à double usage et avons procédé à l'amélioration des mesures de contrôle frontalières et douanières. En tant qu'un des 40 États qui ont transmis en temps voulu des rapports au Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 61/89 adoptée par l'Assemblée générale en 2006, la Serbie salue le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux et par le Groupe de travail à composition non limitée en vue de mener des négociations portant sur l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes et son adoption effective.

J'aimerais, pour terminer, appeler l'attention de la Commission sur les nouveaux dangers que fait courir à notre région la création d'une Force de sécurité illégale au Kosovo. La création de cette Force va à l'encontre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et menace la sécurité nationale de la Serbie ainsi que la paix et la sécurité régionales. Étant donné le symbole qu'elle représente en tant qu'attribut d'État, la Force de sécurité du Kosovo est une violation de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui régit le statut actuel du Kosovo.

D'un point de vue militaire et de sécurité, la menace n'est pas réelle aujourd'hui, mais elle pourrait le devenir, car cette Force vise à devenir le noyau des forces armées d'un Kosovo indépendant. De surcroît, cela constitue un facteur de méfiance, de peur et d'insécurité pour les non-Albanais et risque d'entraîner leur exode de la province. Enfin et surtout, la création de cette Force équivaut au réarmement progressif de la province orientale de la Serbie, ce qui est contraire à la politique déclarée de démilitarisation menée par la Serbie depuis 1999, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadeur Cancela pour son élection à la présidence de la Commission et de lui souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, tout le succès. Nous sommes persuadés que, grâce à son expérience et ses talents d'organisateur, les travaux de la Commission seront très féconds. Notre délégation l'assure de sa volonté de coopérer. Notre délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Asie centrale est une des régions les plus riches au monde en termes de ressources naturelles, minérales, énergétiques, humaines et autres. Sur le territoire de cette région se trouvent cinq États indépendants dont les économies sont prospères. La région compte plus de 60 millions d'habitants qui aspirent à vivre et travailler dans la paix et la sécurité. Il s'agit là d'un préalable à un développement stable et durable et à une coopération internationale. L'importance géostratégique et géopolitique de la région de l'Asie centrale ne fait que croître. Située à un carrefour géographique, la région est un lien entre l'Europe et l'Asie et revêt beaucoup d'importance du fait de ses vastes ressources énergétiques, qui sont acheminées aux pays d'Europe et ailleurs.

La situation mondiale actuelle n'est toutefois pas devenue plus sûre. Les menaces engendrées par le terrorisme international, le trafic de drogue et le changement climatique sont en augmentation et peuvent influencer considérablement sur le système international de sécurité. Les questions relatives à la paix et à la sécurité, y compris le désarmement, revêtent une haute priorité dans la politique étrangère du Turkménistan. Notre pays accorde le plus grand intérêt au renforcement des mécanismes de sécurité régionale en contribuant aux initiatives menées par la communauté internationale pour maintenir et

consolider le système mondial de sécurité et prévenir et éliminer la menace de conflit.

La sécurité, dans toute l'acception du terme, ne saurait être garantie par les efforts d'un seul pays. Seules des initiatives mutuelles et collectives nous permettront de faire face aux menaces et aux défis. Une des questions centrales à l'ordre du jour mondial continue d'être le désarmement et la réduction des arsenaux, par-dessus tout des armes de destruction massive. Avec l'ensemble des pays d'Asie centrale et l'ONU, mon pays consent des efforts importants pour maintenir la paix dans la région et éliminer les menaces. C'est dans cette optique qu'a été ouvert, à Ashgabat, le Centre régional des Nations Unies pour une prévention diplomatique en Asie centrale. Ce centre est chargé de la coordination et la supervision des problèmes régionaux et de la promotion de mesures collectives pour parvenir à résoudre ces questions.

Les États d'Asie centrale ont pris la décision de créer une zone exempte d'armes nucléaires, dont la première conférence aura lieu ce mois-ci, à Ashgabat. Il s'agit là de mesures concrètes visant à renforcer la paix. Le Turkménistan a adhéré à la plupart des conventions sur le désarmement et s'acquitte entièrement des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

De nombreuses armes demeurent dans notre région ainsi que des bases militaires. En d'autres termes, l'arsenal militaire n'est pas en recul. La région vit sous la menace constante du trafic de drogue et pâtit de la présence de groupes dans les territoires adjacents et dans les pays possédant une frontière directe avec deux États dotés d'armes nucléaires. À notre avis, les mesures prises actuellement sont insuffisantes, aussi convient-il de prendre de nouvelles mesures, de nouvelles initiatives et des décisions concrètes dans ce domaine. À ce propos, nous partageons l'inquiétude du Kazakhstan quant au risque d'une propagation des armes nucléaires et que celles-ci tombent aux mains d'organisations terroristes. Nous faisons nôtre l'idée de créer une banque internationale du combustible nucléaire, sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous approuvons la proposition du Kazakhstan de déclarer le 29 août Journée internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous sommes favorables à une stabilisation de la situation en Afghanistan. Nous appuyons la lutte mondiale menée contre le terrorisme grâce à l'octroi d'une aide au Gouvernement afghan pour qu'il puisse

réaliser la paix et la concorde dans son pays. Notre pays aide l'Afghanistan en lui fournissant une assistance humanitaire et de l'électricité, en restaurant l'économie et en créant des lieux pour la mise en œuvre de projets humanitaires et sociaux. Rien que cette année, un hôpital et une école ont été construits et totalement équipés.

Nous sommes également d'avis que le problème afghan ne saurait être réglé seulement par des moyens militaires. Cette question doit figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous estimons aussi que pour stabiliser la situation en Afghanistan, il est nécessaire de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de faire obstacle au trafic de drogue. Au cours du débat général à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Président du Turkménistan a proposé la convocation, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale sur le désarmement dans la région de l'Asie centrale et du bassin caspien. L'actualité de cette question est indiscutable, et de nouvelles mesures doivent être prises dans ce domaine. À cet égard, nous proposons d'appuyer cette idée et de la mettre en œuvre.

Le Turkménistan propose à l'ONU de mettre à profit les possibilités qui sont les nôtres sur les plans politique, organisationnel et technique, afin d'engager un dialogue international continue pour examiner les problèmes régionaux sous tous leurs aspects et d'utiliser à cette fin les possibilités offertes par le Centre régional des Nations Unies pour une diplomatie préventive en Asie centrale.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ougandaise, je tiens à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la tête des travaux de la Commission. Ils pourront compter sur notre plein appui et notre coopération. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant du Népal au nom des pays les moins développés, par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

La Commission joue un rôle très important dans la recherche de solutions aux défis qui menacent aujourd'hui la sécurité collective du monde. La fin de la guerre froide a considérablement diminué la polarisation du monde, mais nous continuons de subir les dangers et les incidences de la prolifération

nucléaire et des conflits violents. Nos efforts pour bâtir un monde meilleur devraient être inspirés par une vision et un engagement communs à l'égard de la justice, de l'équité, du progrès et de la paix. Ces efforts devraient également se porter sur la promotion de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, la réduction des conflits et le renforcement de la compréhension et du respect mutuels. L'Ouganda est partisan de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Plus que jamais, la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive fait peser une lourde menace sur la paix et la sécurité du monde. Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire des efforts internationaux visant à endiguer la menace des armes nucléaires et offre un cadre pour le désarmement nucléaire.

Tant que des pays détiendront des armes nucléaires, d'autres aspireront à acquérir ces armes comme mesure de dissuasion. Cela conduit inéluctablement à une course aux armements qui accroît le risque de prolifération. Il convient de se concentrer sur les trois piliers du Traité sur la non-prolifération, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent pouvoir exploiter la technologie nucléaire pour un large éventail d'utilisations pacifiques. Nous sommes persuadés que l'utilisation des techniques nucléaires par les pays en développement, notamment en Afrique, permettrait de surmonter la crise énergétique actuelle, contribuant ainsi au développement économique et social du continent.

Le sommet du Conseil de sécurité, tenu le 24 septembre dernier, a ouvert un nouveau chapitre s'agissant des initiatives prises par le Conseil pour traiter de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. L'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 1887 (2009) a été un pas majeur dans ce sens. Bien des décennies de pourparlers sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires ont abouti à des résultats insatisfaisants. Il importe au plus haut point que le processus d'engagement des États nucléaires soit accéléré de façon à réaliser un désarmement complet. Ma délégation demande aux États dotés d'armes nucléaires de démontrer leur volonté politique et leur l'engagement en jouant un rôle de premier plan dans ce domaine. Par conséquent, l'Ouganda salue et appuie la convocation d'un sommet mondial sur la sécurité nucléaire en 2010.

L'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba, le 15 juillet dernier, témoigne de la détermination de l'Afrique à cet égard. Nous appuyons entièrement le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, dans la mesure où il vise à interdire toutes les explosions nucléaires dans tous les environnements à des fins militaire ou civiles.

Bien que les armes classiques n'aient pas le même pouvoir destructeur que les armes nucléaires, nous avons été témoins dans de nombreuses régions du monde de l'horreur et de la destruction qu'elles ont causées. L'utilisation d'armes légères dans des pays comme la Somalie, comme armes de choix pour commettre des actes d'insurrection et de piraterie, est un facteur de déstabilisation de la région et de la paix et de la sécurité internationales. Il est indispensable de relancer les efforts de lutte contre la prolifération des armes légères. Nous sommes également préoccupés par le déversement de déchets toxiques au large des côtes de certains pays africains, avec des conséquences désastreuses pour l'environnement. Il existe un risque réel que ces déchets toxiques tombent aux mains de terroristes. Il appartient à la communauté internationale d'utiliser les outils à sa disposition pour faire cesser la pratique détestable du déversement de déchets toxiques.

Enfin, le défi qui attend la communauté internationale consiste à agir de façon unie et à veiller au plein respect de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire et de répondre à tous les actes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est disposée à œuvrer de manière constructive aux travaux de la Commission. Nous espérons vivement qu'elle apportera sa précieuse contribution à des résultats concrets, à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, en vue de la réalisation de nos objectifs communs que sont la paix et la sécurité à l'échelle mondiale.

M. Somdah (Burkina Faso) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la délégation burkinabé, d'adresser mes vives félicitations au Président pour son élection à la tête de la Première Commission. Au regard de sa grande expérience des questions internationales et de ses qualités personnelles, nous sommes convaincus que nos travaux seront couronnés de succès. Qu'il soit assuré de la disponibilité et du plein soutien de ma délégation. Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, au nom,

respectivement, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

De nos jours, le désarmement et la sécurité sont au cœur des préoccupations de la communauté internationale, qui lui consacre chaque jour des efforts inlassables. Les nombreux foyers de conflits qui émaillent le monde et la prolifération des armes de toute nature constituent les raisons objectives de cette intense activité. C'est pourquoi, les questions qui seront débattues au sein de notre commission tout au long de cette soixante-quatrième session, sont d'une importance capitale pour la survie de l'humanité. Aussi devons-nous travailler sans relâche pour atteindre des résultats à la hauteur des défis.

Ces 10 dernières années ont été marquées par une absence de progrès notable dans le domaine du désarmement. Pendant que la Conférence du désarmement et la Commission de désarmement peinaient à s'accorder respectivement sur un programme de travail et un ordre du jour, le monde entier était témoin du non-respect de certains accords importants en matière de désarmement, de la poursuite des essais nucléaires, ainsi que de l'accumulation et de la circulation illicite des armes. Ces signes inquiétants qui ont été assurément à la base de la paralysie des mécanismes de désarmement pendant cette longue période, avaient fini par créer un doute au sein de la communauté internationale quant à la capacité des États à s'entendre sur cette question.

Fort heureusement, au cours de l'année 2009, une nouvelle impulsion a été donnée au traitement des questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous pouvons notamment noter la déclaration officielle du Président des États-Unis, Barack Obama, à Prague, le 5 avril 2009, sur l'engagement de son pays à rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires; la conclusion d'un accord, le 6 juillet 2009, entre les Présidents des États-Unis et de la Russie visant à réduire leurs stocks nucléaires respectifs; l'appel lancé aux États par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le 21 septembre 2009, lors de la célébration de la Journée internationale de la paix, pour qu'ils se concentrent sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires; la tenue, sous la présidence des États-Unis du Conseil de sécurité, le 24 septembre 2009, d'un sommet de haut niveau sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire (voir S/PV.6191); et l'organisation, du 30 septembre au 2 octobre, d'une réunion publique du Comité 1540 (2004) du Conseil de

sécurité, dans le cadre d'une revue complète de la mise en œuvre de ladite résolution.

Ma délégation voudrait saluer cette nouvelle dynamique, tout comme les progrès déjà réalisés au sein de la Conférence et de la Commission de désarmement. Elle espère que celles-ci pourront enfin examiner, dans les jours à venir, les problèmes de fond tels que les négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Dans ce même registre, il convient de souligner l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, le 15 juillet 2009, qui consacre désormais l'Afrique comme une zone exempte d'armes nucléaires, ce qui confirme la volonté de l'Afrique de contribuer au régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ma délégation exhorte, à cet égard, les autres régions qui sont encore en reste, à en faire de même.

Le Burkina Faso demeure convaincu que le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent reposer sur les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir la non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement des arsenaux nucléaires et le droit de tous les États parties au TNP à des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en accord avec leurs obligations de non-prolifération. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Burkina Faso voudrait féliciter M. Mohamed ElBaradei, Directeur général sortant de l'AIEA, pour le travail remarquable qu'il a effectué à la tête de l'institution, et souhaiter plein succès à son successeur, M. Yukita Amano. Nous réitérons notre appel pour une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN).

À l'instar de la grande mobilisation de la communauté internationale vis-à-vis des armes nucléaires, ma délégation souhaiterait voir la même détermination autour de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, dont les conséquences politiques, économiques et sociales de l'accumulation et de la circulation incontrôlées sont bien connues. Outre le lourd tribut en vies humaines qu'ils entraînent, la prolifération et le mauvais usage des armes légères continuent à alimenter les conflits armés et les réseaux terroristes, à entraver les efforts humanitaires et de consolidation de la paix et à ralentir le développement durable, rendant ainsi de plus en plus difficile la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Afrique de l'Ouest en souffre particulièrement. En dépit des efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui dispose depuis 2006 d'une convention sur les armes légères et de petits calibre, le phénomène prend de l'ampleur et nécessite des actions de soutien vigoureuses de toute la communauté internationale. C'est pourquoi ma délégation fonde l'espoir de voir aboutir, dans les plus brefs délais, les efforts en cours pour l'élaboration d'un traité international juridiquement contraignant qui réglementerait le commerce de ce type d'armes.

Nous l'avons souvent dit, le combat contre la prolifération des armes légères et de petit calibre exige des moyens importants qui dépassent souvent la capacité de nos États, confrontés quotidiennement à résoudre d'autres préoccupations immédiates de leurs populations. Aussi, ma délégation exhorte-t-elle la communauté internationale à poursuivre son appui à la CEDEAO, afin de l'aider à mettre efficacement en œuvre cette importante convention. Il convient aussi de soutenir les activités des Centres régionaux pour la paix et le désarmement, dont celui de Lomé, au Togo, qui assure sur le terrain un travail de formation, de sensibilisation et surtout de plaidoyer pour la promotion du désarmement régional.

Nous nous devons de saisir l'opportunité historique de ce vent nouveau qui souffle positivement dans les enceintes du désarmement, pour faire avancer le processus du désarmement. À cet effet, la ratification et la mise en œuvre par tous les États membres des traités et conventions internationaux tels que le TNP, le TICEN, les conventions sur les armes chimiques, biologiques et les mines anti-personnel doivent rester pour nous des priorités. Les Nations Unies demeurent à cet égard le cadre idéal.

Le Burkina Faso est partie aux principaux traités et conventions relatifs au désarmement et s'évertue à les appliquer en dépit de ses faibles moyens. Impliqué étroitement dans la facilitation dans de nombreuses crises sur le continent, dont celles du Togo, de la Côte d'Ivoire et récemment de la Guinée, le Burkina Faso en connaît l'importance. C'est pourquoi mon pays réitère sa disponibilité pour apporter sa pierre à la construction d'un monde épris de paix et de justice.

M. Solón-Romero (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer mes vives félicitations et ma satisfaction de voir un membre de la région de l'Amérique du Sud présider les travaux de la Première Commission à la

soixante-quatrième session. Nous sommes certains que, sous la direction de l'Ambassadeur Cancela, nous atteindrons nos objectifs. La délégation de la Bolivie se rallie à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La nouvelle Constitution de la Bolivie ratifiée cette année stipule que

« La Bolivie est un État pacifique qui encourage la culture de la paix et le droit à la paix, ainsi que la coopération entre les peuples de la région et du monde [...] »

La Bolivie rejette toute guerre d'agression en tant qu'instrument de règlement des différends et des conflits entre les États et réserve le droit de légitime défense dans le cas d'une agression menaçant l'indépendance et l'intégrité de l'État.

L'établissement de bases militaires étrangères sur le territoire bolivien est proscrit. »

L'État plurinational de Bolivie attache la plus haute importance au désarmement nucléaire. Nous estimons que l'élimination complète de ces armes est capitale. Elles ne peuvent entraîner que des dommages irréversibles pour l'humanité et à la Terre nourricière. Le fait que les cinq pays détenteurs du plus grand nombre d'ogives nucléaires dans le monde soient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité est en totale contradiction avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La paix ne saurait être garantie par la prolifération et la possession d'armes de destruction massive. La contribution la plus efficace que pourraient apporter les puissances mondiales à la non-prolifération des armes nucléaires serait de procéder au démantèlement des centaines de milliers d'ogives nucléaires qu'elles détiennent encore. Il est impossible de plaider pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires sans commencer par démanteler les milliers d'ogives nucléaires. Il y a lieu de respecter et de dépasser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pour bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Tel devrait être l'engagement des États Membres, notamment des membres permanents du Conseil de sécurité.

Il est indispensable que nous nous acheminions vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Israël doit adhérer au Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires, car il est le seul État de la région qui n'a pas exprimé sa volonté d'adhérer au Traité.

Alors que le monde connaît la crise économique la plus grave de ces 70 dernières années, 2 millions de dollars sont dépensés chaque minute pour la défense, soit plus de 1 200 milliards de dollars par an. Cette situation est un affront pour des millions d'individus dans le monde, confrontés à la faim et à la pauvreté.

La réglementation insuffisante du commerce illicite des armes nourrit les conflits, bafoue les droits de l'homme et le droit humanitaire, déclenche et attise des actes de violence à travers le monde. L'État plurinational de Bolivie appuie le Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et nous jugeons urgent de convenir d'un traité juridiquement contraignant sur le marquage et le traçage de ces armes.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été à l'avant-garde dans la mise en œuvre de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous avons été témoins des retombées positives de l'instauration d'un climat de paix et du renforcement de la démocratie, dans un contexte de transparence et de dialogue, au sein des pays de l'hémisphère. Mais des nuages se profilent au dessus de l'Amérique du Sud et menacent la paix régionale, avec l'installation de sept bases militaires des États-Unis sur le territoire de la Colombie. La région est ainsi plongée dans un climat d'insécurité et de menace. La Bolivie et de nombreux autres pays de la région rejettent la présence de bases militaires étrangères sur le territoire de tout membre de la région. Au XXI^e siècle, il est inadmissible qu'une zone de paix telle que l'Amérique latine soit le théâtre du déploiement d'une force militaire étrangère qui ne peut que susciter l'inquiétude et la tension au sein de tous les pays de la région. Il est capital que tous les États fassent connaître et recensent les accords de défense que nous avons conclus avec d'autres pays pour renforcer la transparence et offrir des garanties à tous les autres pays. La Bolivie, qui a subi les conséquences d'une zone frontalière minée, soutient les initiatives internationales en vue de proscrire les mines antipersonnel. Nous espérons que les États concernés honoreront les engagements qu'ils ont contractés au niveau international dans le cadre de la Convention d'Ottawa. Par ailleurs, en tant que signataire de la Convention sur les armes à sous-munitions, la Bolivie s'associe au reste de la

communauté internationale pour demander l'élimination complète des bombes à sous-munitions, qui frappent aveuglément les populations civiles.

De nombreuses questions relatives au désarmement attendent une solution définitive, qui garantirait la sécurité de nos populations dans l'avenir. À cet égard, la Bolivie renouvelle son adhésion sans réserve à toute initiative en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

M. Askarov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadeur Cancela pour son élection à la présidence de la Première Commission et de m'associer aux félicitations qui ont été adressées aux autres membres du Bureau. Je forme le vœu que les travaux de la présente session soient couronnés de succès.

Les initiatives multiformes déployées par la communauté internationale pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, renforcer le régime juridique existant dans ce domaine et garantir sa mise en œuvre effective figurent parmi les principales priorités des Nations Unies depuis leur création. Ces initiatives sont devenues particulièrement importantes au regard de l'urgence engendrée par les technologies modernes et la capacité d'une dizaine d'États à travers le monde d'utiliser ces technologies et de les développer davantage.

Au cours de la dixième année du troisième millénaire, un défi pèse sur le développement humain concernant de nombreux aspects de la vie et des activités des États et des individus. Nous en trouvons notamment l'illustration au travers des défis posés par le changement climatique, la crise économique mondiale sans précédent et l'insuffisance croissante des ressources.

Deux événements importants et d'une portée considérable se produiront l'année prochaine : le Sommet mondial sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra à Washington, et la Conférence d'examen en 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu à New York. Pour la majorité des États, ces deux conférences devraient être des événements d'une importance et d'une portée historiques et permettre un mouvement qualitatif fondamental vers la mise en œuvre d'une coopération à part entière en faveur du renforcement de la sécurité globale et de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

J'aimerais appeler l'attention des membres sur la contribution concrète de mon pays à la non-prolifération nucléaire. Nombreux sont ceux qui ont souligné ici les contributions des pays à la non-prolifération nucléaire et indiqué que les États devaient tracer la voie et être un exemple de comportement pour le monde. Cela s'applique parfaitement à la politique de l'Ouzbékistan en matière de non-prolifération, qui se situe à l'avant-garde tant en au niveau de la région de l'Asie centrale qu'au niveau mondial.

L'initiative en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, proclamée pour la première fois par le Président de la République de l'Ouzbékistan à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, le 28 septembre 1993, s'est concrétisée grâce aux efforts de tous les pays concernés et des organisations internationales œuvrant pour l'intérêt suprême de chaque État de la région, et à la coopération active et extrêmement efficace de l'ensemble des pays d'Asie centrale. Il s'agit d'une des cinq zones exemptes d'armes nucléaires et la première zone exempte d'armes nucléaires créée dans l'hémisphère Nord. Elle est limitrophe de deux États dotés d'armes nucléaires. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est entré en vigueur le 21 mars dernier. Cet événement important s'est produit à la suite de la ratification du document par l'ensemble des parties. Aucune date d'expiration n'a été fixée pour le Traité.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires est une question qui revêt une importance particulière dans le processus de consolidation de la sécurité internationale. L'histoire des zones exemptes d'armes nucléaires a débuté pendant la guerre froide, lorsque le perfectionnement croissant de la technologie a mis en relief la nécessité de débattre de l'éventualité d'une guerre nucléaire et de ses conséquences. À la suite d'innombrables conférences thématiques, tables rondes, notes analytiques et prévisions de situations, il a été admis de part et d'autre de l'océan l'impossibilité de prévoir des survivants après une guerre nucléaire. Les zones exemptes d'armes nucléaires sont devenues un des moyens de réduire la prolifération des armes nucléaires et de surmonter les menaces existantes et potentielles de désastre nucléaire, eu égard aux prévisions selon lesquelles la sécurité nucléaire de l'après-guerre froide constituerait un des problèmes les plus importants dans les décennies à venir.

Il importe que l'extension des zones exemptes d'armes nucléaires s'effectue sous l'égide de l'ONU. Il importe également que l'ONU ne ménage aucun effort pour encourager la participation des États non dotés d'armes nucléaires à ce processus. C'est à cet appel que l'Ouzbékistan a répondu promptement en avançant l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, soulignant ainsi l'interconnexion et l'indissolubilité de la sécurité aux niveaux mondial, régional et national. Cette initiative émanant de l'Asie centrale est devenue possible grâce à un examen approfondi de l'expérience internationale dans le domaine de la non-prolifération et à la signification du rôle de cette initiative dans le renforcement de la sécurité mondiale. L'initiative proposée par la République d'Ouzbékistan a reçu le ferme soutien des États voisins, tels que le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, comme le reflète la Déclaration d'Almaty, de février 1997.

Le développement durable de la région de l'Asie centrale dépend dans une grande mesure de la compréhension précise de la nature des menaces existantes et de la nécessité urgente de mettre en relief leurs causes et leurs liens. Parmi ces menaces, il convient de relever la menace particulièrement grave que font peser les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. L'Asie centrale est une des régions ayant la plus forte densité de population dans le monde, dans laquelle la population est concentrée dans les oasis, qui sont extrêmement vulnérables et soumis à des désastres naturels de tous ordres.

Tous les pays de notre région sont conscients de cette situation et prennent des mesures préventives pour éviter de créer des conditions qui nous contraindraient à concentrer nos efforts non pas sur la mise en œuvre du développement durable ou le règlement des problèmes d'ordre social, économique et écologique, mais sur les menaces que font peser les armes de destruction massive. À cet égard, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale influe positivement sur les États de la région en leur permettant de libérer leur potentiel créatif pour résoudre les questions importantes liées au développement par le biais de l'institutionnalisation et de l'inscription dans le droit international d'une région exempte d'armes nucléaires.

La portée de l'initiative prise par le Président de l'Ouzbékistan, Islam A. Karimov, tient à l'importance

géostratégique croissante de l'Asie centrale, qui dispose de vastes ressources naturelles, minérales énergétiques, humaines et autres et où s'affrontent des intérêts géopolitiques et stratégiques de nombreux États importants du monde. Nous approuvons la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, car nous sommes fermement convaincus que cet acte coordonné et noble de la communauté internationale permettrait le renforcement de la sécurité régionale et internationale.

En outre, comme l'a souligné le Président de la République de l'Ouzbékistan devant la Conférence internationale sur l'Asie centrale en tant que zone exempte d'armes nucléaires, qui s'est tenue en septembre 1997, à Tachkent, toute décision politique ou tout acte entre États n'auront de valeur que si leur mise en œuvre prend en compte les problèmes sociaux et garantit une vie décente pour les individus et pour la société. L'existence d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale n'est pas une exception. Que peut-elle apporter concrètement aux individus? Le plus important, c'est qu'elle contribue à assurer un développement sûr et durable.

Au cours des années précédentes, l'humanité et la communauté internationale étaient en mesure de trouver des solutions efficaces aux problèmes complexes de l'heure. Ces 60 dernières années, tous les 10 ou 15 ans, la communauté internationale a signé des traités historiques importantes qui, aujourd'hui, constituent la base de la sécurité internationale, notamment dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. J'ose espérer que l'année prochaine sera aussi une année historique s'agissant de notre aptitude à travailler ensemble pour élaborer et appliquer conjointement le régime de non-prolifération internationale.

Organisation des travaux

Le président par intérim (parle en espagnol) : En ce qui concerne la partie thématique de nos travaux, qui débute le mardi 13 octobre, je tiens à informer les délégations souhaitant intervenir sur l'un quelconque des groupes thématiques que le Secrétariat tiendra des listes évolutives des orateurs pour chaque groupe de questions. Bien entendu, les demandes d'intervention se feront directement dans cette salle et le jour choisi.

La séance est levée à 17 h 10.